

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 33

À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« extrême »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette notion étant relative et n'étant pas définie, il convient de s'en tenir à "l'urgence" plutôt qu'à une "extrême urgence".